

GENDARMERIE NATIONALE**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL DE CONSTATATION D'UNE DÉCLARATION
SUR INTERNET**

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
00929	02702	2021	

Nmr pièce

N° feuillet

1 / 1

Le jeudi 28 octobre 2021 à 17 heures 15 minutes.

Nous soussignée Élève gendarme

Sous le contrôle du major

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

A la réception d'un courriel sur la boîte aux lettres organique de notre unité, nous constatons que :

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

a réalisé sur le site internet pre-plainte-en-ligne.gouv.fr le jeudi 28 octobre 2021 à 13 heures 17 un signalement indexé sous le numéro A4bda64168, au travers duquel il souhaite signaler des faits selon les termes suivants :

DESCRIPTION DU OU DES FAIT(S)

Décrivez les faits.

Les événements se sont déroulés le mardi 19 octobre 2021 vers 13h20. On finissait le repas. On a vu un objet volant sombre qui se déplaçait lentement. Le ciel était bleu, ensoleillé. Le vent était fort. On était sur la terrasse de _____ au dernier étage. _____ a vu l'objet volant en premier et m'a prévenu qu'il y avait quelque chose de bizarre dans le ciel. J'ai regardé cet objet. Au début j'ai pensé à un drone mais il ne faisait aucun bruit et se déplaçait sans aucune lumière apparente. On le regardait fixement. J'ai l'impression que quand on s'est mis à le regarder avec plus de concentration, l'objet s'est alors éloigné de nous, au moment où on le regardait tous les 2. Pourquoi est il parti aussi lentement ? Il a viré plat, et a monté plat dans un 1er temps puis comme un avion lorsque _____ est parti chercher ses jumelles. Et puis il s'est éloigné de plus en plus en montant dans le ciel, jusqu'à disparaître, mais sans prendre plus de vitesse. C'est comme si l'objet nous était apparu avec une volonté qu'on ne prenne pas de photo, à nous « captiver » de façon à ce qu'on ne pense pas à prendre de photo. Je précise que nous n'avions consommé aucune boisson alcoolisée ni rien qui aurait pu modifier notre vision ou perception.

Dont procès verbal fait et clos à _____ le 28 octobre 2021 à 17 heures 35 minutes.

L'Agent de Police Judiciaire

